



Nouméa, le 22 février 2016

Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

VR/IPR/BFM  
n° 3211/2016-0028

Affaire suivie par  
Bruno-François MOSCHETTO  
IA-IPR de lettres

Bureau 110  
Téléphone  
(687) 26 62 79  
Télécopie  
(687) 26 62 07  
Courriel

bruno-francois.moschetto@ac-  
noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
Immeuble Flize  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Bruno-François MOSCHETTO  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique  
régional des lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de lettres de  
Nouvelle-Calédonie

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement des établissements publics et privés.

**Objet** : lettre de rentrée 2016 de l'inspection des lettres.

Chers Collègues,

Pour cette sixième rentrée scolaire que nous partageons ensemble, permettez-moi de vous rappeler que vos fonctions de professeurs de lettres sont dévolues à la meilleure maîtrise possible, tant à l'oral qu'à l'écrit, de la langue française et à la consolidation d'une culture littéraire et humaniste chez tous les élèves qui vous sont confiés. C'est en effet l'usage efficace de leur langue qui permettra aux jeunes gens d'exprimer énergie et difficultés autrement que par la pure violence, et c'est la constitution ferme et progressive, sous votre autorité éclairée, d'un patrimoine culturel diversifié qui les aidera à s'orienter plus justement dans la société. Sous nos tropiques, la prise en compte de la dimension de diglossie, qui structure la scolarisation d'un grand nombre d'enfants océaniques et qui représente une précieuse richesse culturelle, doit soutenir votre enseignement de façon tout aussi réfléchie qu'inventive.

En 2016, nous accueillons dans les collèges et les lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie huit professeurs stagiaires certifiés de *lettres modernes* et trois professeurs stagiaires de lycée professionnel détenteurs d'une valence *lettres*, souvent issus de nos établissements d'enseignement supérieur et, en amont, de nos collèges et lycées calédoniens. Après trois crus consécutifs de remarquables succès aux différents concours, un léger recul du volume des réussites s'observe car une très grande partie du vivier des maîtres-auxiliaires a dorénavant été titularisée dans la fonction publique. Que nos nouveaux collègues soient les bienvenus au sein de l'institution et que soient remerciés pour leur indispensable et généreux investissement leurs tuteurs individuels de stage de qualification. La formation universitaire des étudiants se destinant à l'enseignement prévoit aussi, en année de master 1, des pratiques d'enseignement « en responsabilité » qui reposent sur la disponibilité de maîtres de stage. Les missions des professeurs formateurs ne se limitent plus aujourd'hui, en effet, à l'encadrement des enseignants déjà lauréats des concours. J'ai bien sûr veillé à éviter de vous solliciter pour ces deux types d'accompagnement la même année.

À l'inspection régionale des lettres de Nouvelle-Calédonie, Mme Emmanuelle MORETTI pour le lycée général et technologique, M. Cyril MORAT pour le lycée professionnel et M. Bertrand LEFEBVRE pour le collège seront toujours vos correspondants pédagogiques et nos professeurs ressources pour les examens. Je les remercie vivement pour leur aide efficace et indispensable. Cette année encore nous bénéficions de la collaboration de Mme Sylvie MARTEL, fervente interlocutrice numérique académique se consacrant à l'intégration des nouvelles technologies pour l'enseignement des lettres, et webmestre du site des lettres.



2 / 6

Pour une meilleure communication, je vous invite à consulter avec régularité vos boîtes aux lettres électroniques académiques, qui sont directement abonnées de ressources officielles.

2016 devient une période propédeutique à la mise en œuvre des nouvelles instructions du collège, qui seront actives, en bloc, dès la rentrée de février 2017. Aussi, je vous recommande de vous familiariser dès maintenant avec les programmes d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) publiés au *Bulletin officiel spécial* n° 11 du 26 novembre 2015, afin de réfléchir d'ores et déjà à l'évolution de vos pratiques pédagogiques. Je vous conseille notamment de télécharger la version PDF (improprement paginée « n° 10 du 19 novembre 2015 »), infiniment plus lisible que la version en ligne.

## I - Formation des élèves, pratiques de classe

### ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTE L'ILLETTRISME

Je souhaite toujours que, dans les classes de Sixième et de CAP, une action pédagogique récurrente s'engage sur le terrain de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la compréhension, au moins sous les trois formes suivantes :

Il convient d'abord de multiplier les temps de lecture orale collective sous l'aspect de la participation maximale de tous les élèves de la classe. Un poème composé de vingt ou trente vers, par exemple, donnera lieu à autant de prises de parole successives. Un texte d'une trentaine de lignes sera partagé en autant de lecteurs qu'il y a de phrases. Des réfections encourageantes du professeur sont attendues entre chaque transmission de la parole. Les longs moments de lecture orale solennellement réservés à un ou deux élèves sont donc à proscrire.

Ensuite, des temps de dictée préparée permettront à la fois de désacraliser et d'exposer la difficulté orthographique. Une dictée préparée par séquence est ainsi attendue, au minimum.

Enfin, d'inlassables exercices d'explicitation des consignes de travail par le plus grand nombre d'élèves de la classe permettront de rendre véritablement opérationnelles les phases d'activité individuelle et de démultiplier la maîtrise lexicale sur les terrains de la synonymie, de l'homonymie et de la paronymie. Le professeur doit déléguer la parole explicatrice à ses élèves.

### AU COLLEGE

En Sixième, une expérimentation est poursuivie cette année en Nouvelle-Calédonie, en collaboration avec de nombreux établissements volontaires. Il s'agit de mesurer l'efficacité d'évaluations issues des concepts du premier degré en vue de la constitution, dans les établissements, de quatre groupes de travail différenciés non en termes de niveau mais en fonction de divers types d'action préconisées. Mais cette logique de variation des situations d'apprentissage, qui demande évidemment un investissement pédagogique important, est néanmoins à mettre en œuvre dès que possible avec les moyens disponibles. L'appartenance d'un grand nombre de nos élèves à plusieurs sphères linguistiques superposées est une spécificité qu'il convient d'appréhender avec le maximum d'acuité pédagogique. Dans le cadre du plan académique de formation, un groupe de professeurs s'attèle, pour la troisième année, à la réalisation d'outils pour l'enseignement du français en milieu de diglossie sous environnement numérique. Vous pouvez consulter de façon anonyme et télécharger ces travaux sur la plateforme numérique <http://moodle.ac-noumea.nc>.

J'ajoute que les classes de Sixième sont vivement invitées à s'inscrire au prix de littérature de jeunesse *Livre mon ami* à l'adresse suivante : [livremonami@lagoon.nc](mailto:livremonami@lagoon.nc), sous l'autorité des chefs d'établissements. Les professeurs volontaires sont les bienvenus s'ils souhaitent entrer dans la composition du comité de lecture en vue de la sélection des ouvrages pour 2017. Vous le savez, toutes les actions susceptibles de faire pièce à ce mal nouveau qui ronge insidieusement nos classes à l'ère de l'hyper-accessibilité au tout numérique, l'ennui des élèves, doivent être mises en œuvre, notamment au moyen de situations d'apprentissage aussi variées que possible et par la différenciation pédagogique.



## AU LYCEE

Pour ce qui concerne les épreuves anticipées de français du baccalauréat, écrites encore corrigées dans une académie métropolitaine, et orales organisées en Nouvelle-Calédonie, la session 2015 a confirmé le redressement significatif des moyennes puisque sur douze catégories, une dizaine sont à la hausse d'un demi-point chacune environ.

Cet effort doit être maintenu en multipliant les exercices d'entraînement aux divers types de sujets de l'épreuve écrite, issus des programmes, et les séances de correction critique. Vous le savez, les trois types d'exercice sont d'égale difficulté et les élèves doivent y être préparés de façon systématique et équivalente. Pour l'oral, rappelons que la lecture du texte effectuée par le candidat est orientée par une question initiale, à laquelle il doit répondre en partant de l'observation précise de ce texte. L'on n'attend donc de lui ni une étude exhaustive ni la récitation d'une approche déjà effectuée en classe. La question initiale posée doit être d'ordre strictement interprétatif. Elle s'élabore en cohérence avec la lecture analytique du texte. Il importe aussi que les descriptifs présentent des séquences dotées de problématiques véritables, et non purement et simplement thématiques à partir des objets d'étude du programme

## **II - Programmes et documents d'accompagnement**

### INFORMATIONS ET RAPPELS CONCERNANT LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET LES EXAMENS

#### **Au collègue**

Pour l'épreuve de français, il serait souhaitable que les équipes d'enseignants restreintes, dans les établissements isolés, prennent mieux la mesure des difficultés de l'examen de fin de Troisième car c'est chez leurs élèves que le différentiel positif entre la note de contrôle en cours de formation et celle de l'examen anonyme est le plus important.

Depuis deux ans, la dictée s'est allongée pour s'étendre sur 600 à 800 signes et deux sujets d'écriture sont proposés au choix des candidats, l'un de réflexion, l'autre d'imagination – le texte support, d'un auteur de langue française d'une trentaine de lignes, devant appartenir aux programmes de Quatrième ou de Troisième. Il importe donc de sensibiliser et d'entraîner les élèves à cette situation pour qu'ils se dotent des outils leur permettant un choix authentique.

Au-delà de l'actuelle turbulence médiatique et éditoriale, liée au simple rappel des tolérances de l'orthographe rectifiée à l'œuvre depuis un quart de siècle, la réforme de l'épreuve de dictée du DNB vous invite ainsi à multiplier vos efforts en vue d'une optimisation de la maîtrise de l'orthographe par les élèves car c'est la condition de leur réussite à l'ensemble des épreuves écrites. Cette maîtrise ne s'acquiert qu'au moyen d'exercices répétés et divers (dictées préparées ou non, corrections croisées, phrases du jour analysées au tableau, chasses aux erreurs disséminées dans des textes corrompus, découvertes méthodiques des étymologies et des synonymies, tests de discrimination de formes homophones, élucidations des dérivations, mises en confiance au moyen de la consultation des dictionnaires, etc.) Des leçons de langue cohérentes liées aux pratiques d'écriture et d'expression, plus qu'à celles de lecture, sont recommandées. Pour ce qui est du sujet de réflexion de l'épreuve de rédaction, il doit se préparer grâce à la fréquentation critique d'extraits délibératifs, monologues et dialogues, puisés dans la littérature francophone au programme des classes de Quatrième et de Troisième.

L'enseignement transdisciplinaire de l'histoire des arts bénéficie d'approches spécifiques dans les programmes de français, qui sont exposées dans le BOEN n° 32 du 28 août 2008 (encart). Une épreuve du DNB est maintenant consacrée à l'évaluation de cet apprentissage : le BOEN n° 40 du 29 octobre 2009 (encart) en détermine l'organisation et il importe toujours que les professeurs de français s'y impliquent pleinement.

C'est dans le BOEN n° 31 du 27 août 2009 que les professeurs de lettres classiques consulteront le programme d'enseignement de langues et cultures de l'Antiquité qui s'applique en classes de Quatrième et de Troisième, notamment pour ce qui concerne le grec.



Selon les modalités définies au BOEN n° 27 du 8 juillet 2010 le « livret personnel de compétences » charpente aujourd'hui l'acquisition du *socle commun de connaissances, de compétences et de culture* par chaque élève de collège. Le processus de validation du socle commun, que vous devez mettre en œuvre, est homogène et conditionne l'obtention du DNB.

### **Au lycée général et technologique**

L'ouvrage collectif *A la croisée des cultures, pages d'ici ou d'ailleurs*, édité par le Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie en 2011, permettra utilement à vos élèves de se sensibiliser à la littérature océanienne, en complément et dans le respect des programmes officiels de français. Une version numérique de corrigés d'exercices, de plans de séquences complets et de projets annuels articulés ce support spécifique aux programmes nationaux est disponible sur le site académique des lettres en accès filtré, sur un nuage strictement réservé aux professeurs.

En Première générale, les thèmes des travaux personnels encadrés communs à toutes les séries sont, pour les années scolaires 2016 et 2017 : « L'aléatoire, l'insolite, le prévisible » (nouveau thème), « Ethique et responsabilité » et « Individuel et collectif ». Chacun de ces thèmes, renouvelés de façon biennale, reste six ans en vigueur. Trois autres groupes de trois thèmes spécifiques aux séries économique et sociale, littéraire et scientifique sont également publiés au BOEN n° 27 du 2 juillet 2015.

En Terminale L, le programme d'enseignement spécifique de littérature rénové est entré en vigueur il y a trois ans (BOEN spécial n° 8 du 13 octobre 2011), le cadre des épreuves écrites obligatoire et orale de contrôle ayant été précisé dans le BOEN n° 31 du 29 août 2013. Il est scindé en deux domaines d'étude, chacun doté d'un programme limitatif d'œuvres renouvelé par moitié tous les ans. Le programme obligatoire de littérature traité individuellement cette année par les professeurs concernés (BOEN n° 16 du 16 avril 2015, à consulter très précisément pour de plus amples informations) se compose ainsi :

- A. Domaine d'étude « Littérature et langages de l'image » : *Œdipe roi*, de Sophocle et *Œdipe roi*, de Pier Paolo Pasolini (nouvelles œuvres).
- B. Domaine d'étude « Lire-écrire-publier » : *Madame Bovary*, de Gustave Flaubert.

Pour les classes de Seconde, Première et Terminale, le programme de langues anciennes « enseignement des langues et cultures de l'Antiquité » est consultable au BOEN n° 32 du 13 septembre 2007. Les épreuves écrites et orales du baccalauréat porteront cette année, comme l'année prochaine, sur les deux œuvres suivantes : pour le latin, Sénèque, *Phèdre* ; pour le grec, Longus, *Pastorales - Daphnis et Chloé*, livre I (BOEN n° 27 du 2 juillet 2015).

Les professeurs de lettres classiques ne doivent absolument pas hésiter à inscrire leurs meilleurs élèves aux épreuves de latin et de grec du *concours général* national.

Enfin, pour la session 2016 du baccalauréat, le programme limitatif d'enseignement artistique en option théâtre « enseignement de spécialité, série L » est le suivant – le nouvel élément triennal étant souligné : Joël Pommerat, *Cendrillon* ; Euripide, *Les Bacchantes*, traduction de Jean et Mayotte Bollack, Les Editions de Minuit, 2005, « Figaro, un personnage du répertoire en verve et en musique » (BOEN n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2015).

A la différence des arts plastiques, de l'histoire des arts ou de la musique, il n'y a pas de programme limitatif en option dite « facultative toutes séries » de théâtre. Les modalités des épreuves de spécialité et facultatives de théâtre sont désormais définies par la note de service parue au BOEN n° 14 du 5 avril 2012, que je vous invite à consulter.

### **Au lycée professionnel**

La rénovation de la voie professionnelle se poursuit. En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de français, il importe de rappeler la nécessité d'étudier les trois objets d'étude pour chaque niveau et surtout d'aborder des œuvres longues.



Une journée de rencontre autour des programmes de français pour le CAP sera organisée dans l'année au niveau académique, ainsi qu'une réflexion commune sur les modalités précises des épreuves de l'examen dans notre discipline.

### **En sections de technicien supérieur**

Les deux thèmes inscrits cette année au programme de « culture générale et expression » en deuxième année de BTS sont – le nouvel objet étant souligné (BOEN n° 13 du 26 mars 2015, doté d'amples indications bibliographiques) :

- 1. *Ces objets qui nous envahissent : objets cultes, culte des objets.*
- 2. *Je me souviens.*

Attention, une première version du programme a été publiée de façon fautive !

Je vous rappelle que les étudiants de ces sections doivent être sensibilisés par les professeurs aux moyens d'acquérir la plus grande autonomie possible dans la constitution de leur culture et l'organisation de leur réflexion.

### CONTRIBUTION DES LETTRES A LA MISSION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Une mission interministérielle du centenaire de la Première Guerre mondiale a été mise en place pour organiser l'ensemble des célébrations et recherches par lesquelles la République veut revenir sur cet événement majeur et en bien des points fondateur.

L'ensemble de la communauté éducative est impliqué dans cette action à long terme (de 2014 à 2018). Il vous revient donc en tant que professeur de lettres de bâtir, autant que faire se peut, des séquences d'enseignement regroupant les apprentissages autour de cet objet culturel commun, riche de possibilités disciplinaires et d'ouvertures interdisciplinaires.

### SITES ELECTRONIQUES IMPORTANTS POUR L'ENSEIGNEMENT DES LETTRES

Accès direct aux :

- Site Eduscol qui comprend l'ensemble des programmes applicables pour le collège et le lycée, ainsi que des ressources disciplinaires et des guides : <http://eduscol.education.fr>. On consultera avec profit la base de donnée de scénarios pédagogiques EDU'bases qui s'y trouve abritée : <http://eduscol.education.fr/cid57544/edu-bases-des-usages-repertoires-pour-les-enseignants.html> ;

- Site du Centre national de documentation pédagogique (dont le nom vient de changer), qui propose ses multiples ressources à destination de la communauté éducative : [www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr). Trois sous-adresses importantes y sont hébergées :

- [www.reseau-canope.fr/presence-litterature/](http://www.reseau-canope.fr/presence-litterature/), pour l'enseignement de la littérature ;
- [www.reseau-canope.fr/musagora/accueil.html](http://www.reseau-canope.fr/musagora/accueil.html), pour l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité ;
- [www.reseau-canope.fr/antigone/](http://www.reseau-canope.fr/antigone/) pour l'enseignement du théâtre ;

- Site « Une clé pour démarrer » dont les multiples scénarios pour l'enseignement numérique des lettres sont consultables à cette adresse : <http://www.siene.fr/lettres/> ;

- Site des lettres du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie à l'adresse suivante : <http://lettres.ac-noumea.nc/>. Cet espace documentaire à l'architecture entièrement rénovée intègre désormais le cahier des charges numérique de l'académie. Il donne accès aux ressources pédagogiques, administratives et disciplinaires importantes pour l'enseignement du français, du théâtre, des langues et cultures de l'Antiquité et de l'histoire des arts, aussi bien au collège qu'en lycée général et technologique, ou professionnel. Vous êtes naturellement invités à formuler toutes propositions utiles en vue de son optimisation régulière.



6 / 6

## FORMATIONS ET EXAMENS

La campagne d'inscription au plan calédonien de formation académique (PAF) sera ouverte tardivement cette année sur le site Internet du vice-rectorat. Pour les professeurs de français, une demi-douzaine environ de formations seront proposées, dans les champs du français langue seconde, du théâtre et du cinéma, ou du numérique notamment.

Les dossiers d'inscription aux examens académiques de certification complémentaire en *Arts* (quatre options : cinéma et audiovisuel ; danse ; histoire de l'art ; théâtre) et en *Français langue seconde* (BOEN n° 39 du 28 octobre 2004) seront bientôt disponibles également sur le site académique. Veuillez noter que les délais d'enregistrement des dossiers, qui doivent faire état d'expertise et / ou d'expérience avérées dans chacun des domaines, sont normalement assez brefs. Les détenteurs de ces diplômes sont considérés comme prioritaires pour une mutation sur les postes à profil qui y correspondent.

## INSPECTIONS ET NOTATIONS

Je rappelle que pour l'essentiel, les finalités de la séance menée par le professeur inspecté, ainsi que les étapes principales de son déroulement doivent apparaître nettement aux élèves, indépendamment des contenus et des méthodes adoptés ce jour-là, pourvu qu'ils soient pertinents et adaptés aux capacités de la classe. La réactivité du public aux sollicitations du professeur est un critère important de la qualité du travail et le témoin de réelles acquisitions disciplinaires. Le cahier de textes de la classe, les cahiers des élèves, les documents du professeur, qui doivent être aisément consultables, permettront de cerner utilement l'articulation de la séance d'enseignement avec la séquence didactique en cours ainsi qu'avec le projet pédagogique mené à moyen, voire à long terme au sein de l'équipe de formation.

J'ajoute que la progression des notes pédagogiques attribuées collégalement à l'issue des inspections individuelles par les commissions académiques ou nationales s'apprécie en fonction de l'ancienne note pédagogique d'inspection et non par rapport à la note pédagogique éventuellement actualisée par un logiciel automatisé.

\*

Je souhaite à chacune et à chacun, que j'espère pouvoir rencontrer rapidement, une excellente année scolaire, dense en découvertes littéraires et culturelles ainsi qu'en satisfactions professionnelles.

Bruno-François MOSCHETTO

